

BAREME D'HONORAIRES

(Ordonnance n°86-1243 du 01/12/1986), Les taux sont non cumulatifs

1. HONORAIRES SUR PRIX DE VENTE

Les honoraires sont intégralement à la charge du vendeur à l'exception des mandats conclus pour les ventes de fonds de commerces et les successions

Prix de vente	% honoraires TTC*
Parking, Box, Caves	Forfait 3000 €
Biens d'une valeur jusqu'à 60.000 €	6000 €
Biens d'une valeur de 60.001 € à 100.000 €	8000 €
Biens d'une valeur de 100.001 € à 200.000 €	8% TTC
Biens d'une valeur de 200.001 € à 300.000 €	7% TTC
Biens d'une valeur de 300.001 € à 450.000 €	6% TTC
Biens d'une valeur de 450.001 € à 1.000.000 €	5% TTC
Biens d'une valeur supérieure à 1.000.000 €	4% TTC

Pour les biens incorporels (fonds de commerce, droit au bail, etc).	% honoraires TTC
Biens d'une valeur jusqu'à 60.000 €	6000 €
Biens d'une valeur de 60.001 € à 100.000 €	8000 €
Biens d'une valeur supérieure à 100.001 €	10%

2. HONORAIRES DANS LE CADRE D'UN MANDAT DE RECHERCHE

Les honoraires sont calculés sur le prix net vendeur et sont à la charge des acquéreurs

Prix de vente	% honoraires TTC*
Biens d'une valeur jusqu'à 200.000 €	8% TTC
Biens d'une valeur supérieure à 200.001 €	7% TTC

3. HONORAIRES DE LOCATION

(Locaux à usage d'habitation, loi du 6 juillet 1989 modifiée par la loi Alur du 24 mars 2014)

LOI ALUR (zone tendue)	Bailleur	Locataire
	Prix TTC*	
Entremise et négociation	150 €	
Commercialisation, visite, constitution du dossier de location, rédaction du bail	10,09 € / M2	10,09 € / M2
Réalisation de l'état des lieux d'entrée	3,03 € / M2	3,03 € / M2
Réalisation de l'état des lieux de sortie (offert si mandat de gestion)	3,03 € / M2	0 €
HORS LOI ALUR	Prix HT	
Commercialisation, visite, négociation, constitution du dossier de location	15% du loyer CC annuel	15% du loyer CC annuel
Etablissement du bail, état des lieux		
Garage, Stationnement, Cave :	Prix TTC*	
Commercialisation, visite, négociation, constitution du dossier de location	15% du loyer CC annuel	15% du loyer CC annuel
Etablissement du bail, état des lieux		

4. HONORAIRES DE GESTION*

Les honoraires sont à la charge du bailleur et s'appliquent sur les encaissements mensuels du loyer CC

	HT	TTC*
Gestion avec Reddition des comptes mensuels	5,83%	7%
Garantie des loyers impayés (GLI) incluant la détérioration immobilière et Protection juridique	ND	2,5%

*Taux de TVA en vigueur : 20%

Barème applicable au : 23.12.2022

**Plancher minimum : honoraires mensuels 10€ HT

SARL PERIER GESTION au capital de 10.000 euros – R.C.S. MARSEILLE 830 810 636 - Siège social : 312 rue Paradis – 13008 MARSEILLE – RCP M.M.A / IARD SA n° 105708080 – 14, boulevard Marie et Alexandre Oyon – 72030 LE MANS Cedex 9 - Garantie SO.CA.F n° SP 31358 sis 26, avenue de Suffren – 75015 PARIS pour Transaction sur immeubles et fonds de commerce, Gestion 120.000 euros.

Carte professionnelle Transaction et Gestion n°CPI 1310 2017 000 021 délivrée par la C.C.I de Marseille.